

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
août
2019

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 21 août 2019 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. Alexandre Morin, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Réjean Lemieux, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

190801

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2019 et de la séance extraordinaire du 25 juillet est adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

190802

DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE JUIN 2019

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 451 386.97 \$ et celui des revenus de 136 787.73 \$ pour le mois de juin 2019 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	74 292.25 \$
Sécurité publique :	128 416.33 \$
Transport :	46 731.04 \$
Hygiène du milieu :	121 599.42 \$
Santé et bien-être :	1 039.40 \$
Aménagement et urbanisme :	24 384.13 \$
Loisirs et culture :	54 924.40 \$
Frais de financement :	0.00 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

190804

CLUB NAUTIQUE BORROMÉE INC. SUBVENTION ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT les soumissions déposées auprès du Club Nautique Borromée Inc. pour l'entretien des chemins d'hiver et ce, pour les saisons 2019 – 2020 à 2021 - 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite apporter une subvention pour les deux volets de la soumission, soit le déneigement de la rue Robert jusqu'à Place Laval.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise le versement d'une somme de 14 800\$ annuellement, avant taxes, au Club Nautique Borromée Inc. pour les volets 1 et 2 d'entretien des chemins d'hiver et ce, pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adopté unanimement

190805

FIN D'EMPLOI M. MATHIEU BLOUIN

CONSIDÉRANT que M. Mathieu Blouin, contremaître au service des Travaux publics, a déposé sa lettre de démission effective au 23 août et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Mathieu Blouin et ce, en date du 23 août 2019.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

190806

AVIS DE NOMINATION CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil nomme M. Denis Dion au poste de contremaître au service des Travaux publics et ce, rétroactivement en date du 19 août 2019.

Adopté unanimement

190807

FINANCEMENT D'UNE TECHNOLOGIE DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB)
DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT que le plan d'action de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) adopté par le MDDELCC prévoit le bannissement de l'élimination de la matière organique et que le PGMR 2016-2020 de la MRC vise même de parvenir à n'enfouir que le déchet ultime d'ici 2035;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a investi dans un projet de démonstration technologique initié par le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour déterminer si le traitement de la matière organique par Tri Mécano-biologique (TMB) peut être sérieusement considéré comme une option performante afin d'optimiser les ressources et d'atteindre le bannissement énoncé par la PQGMR;

CONSIDÉRANT que le cadre normatif du financement prévu au programme de traitement de la matière organique par biométhanisation ou compostage (PTMOBC) prévoit que les infrastructures des TMB peuvent potentiellement être financées par cette enveloppe afin de permettre aux municipalités de parvenir à récupérer le maximum de matières tout en respectant les mêmes critères de qualités que les infrastructures actuellement financées par ce programme;

CONSIDÉRANT que Viridis Environnement propose une technologie brevetée (SHOCTm) qui permet d'ajouter une alternative de traitement par voie de TMB que le CGMR de la MRC devra analyser en vue de formuler la recommandation la plus pertinente possible au Conseil de la MRC en conclusion de son analyse visant à identifier la meilleure stratégie de gestion de la matière organique;

CONSIDÉRANT que la décision du MELCC d'accepter de financer ou non des infrastructures de TMB par rapport aux infrastructures de compostage ou de biométhanisation engendre une iniquité importante qui a un impact négatif sur le choix technologique offert aux municipalités rurales,

CONSIDÉRANT qu'ultimement, il est dans l'intérêt des citoyens de Bellechasse et du Québec d'innover pour atteindre les objectifs de récupération de la matière organique les plus ambitieux afin de respecter le plan d'action de la PQGMR, notamment le bannissement de la matière organique des lieux d'enfouissement.

Il est proposé par Alexandre Morin
appuyé par Majorie Asselin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Que le Conseil demande au MELCC de s'assurer que les demandes de financement pour des projets de TMB qui respectent les exigences du cadre normatif du PTMOBC puissent obtenir le financement admissible au même titre que les autres infrastructures de compostage ou de biométhanisation.

2. Que cette résolution soit expédiée à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M. Benoit Charette, député de Deux-Montagnes et ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC),
- Mme Sonia Gagné, PDG de Recyc-Québec
- Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse
- Mme Karine Boies, présidente de Réseau environnement
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM),
- L'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR)

Adopté unanimement

190808

**REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopérative intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Beaumont, Honfleur, La Durantaye, Saint-Charles-de-Bellechasse, Saint-Gervais, Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Raphaël et Saint-Vallier désirent présenter un projet de réflexion sur l'opportunité de regrouper les services de sécurité incendies existants dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Alexandre Morin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil s'engage à participer au projet de réflexion sur l'opportunité de regrouper les services de sécurité incendie existants et d'assumer les coûts divisés entre les huit municipalités mentionnées.
2. Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.
3. Le conseil désigne la municipalité de La Durantaye à titre d'organisme responsable du dépôt du projet.
4. Le conseil autorise le maire, Martin Lacasse, et le directeur général, Jean-François Comeau, à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adopté unanimement

190809

REPRÉSENTATION

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise la participation de trois personnes pour le Brunch aux Couleurs et Saveurs de Bellechasse, au coût de 20\$ chacun.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

190812

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Majorie Asselin
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 31.

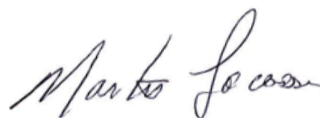
Adopté unanimement

Le directeur général

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' and 'F' followed by a long horizontal line.

Jean-Francois Comeau

Le maire

A blue ink signature in cursive script that reads 'Martin Lacasse'.

Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
